

LE PASS SPORT

OUTIL INDISPENSABLE POUR FAIRE DÉCOUVRIR LE HOCKEY DANS VOS CLUBS

Le Pass'Sport reconduit pour la saison 2025-2026 !

Le dispositif Pass'Sport est officiellement reconduit pour la saison 2025-2026, confirmant la volonté des pouvoirs publics de soutenir durablement la pratique sportive chez les jeunes.

Évolutions majeures en 2025 :

Pour être plus incitatif et mieux ciblé à l'âge où la pratique sportive a tendance à décrocher (autour de 14 ans), le Pass'Sport évolue :

- Le montant de l'aide est porté à **70 €**, sous forme de réduction immédiate lors de l'inscription dans une structure sportive éligible.
- Les codes Pass'Sport seront envoyés par voie électronique à partir de la seconde quinzaine d'août, à présenter directement au moment de l'inscription.

Publics éligibles en 2025-2026 :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEEH ;
 - De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH ;
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS, ou d'une bourse régionale (formations sanitaires et sociales), de moins de 28 ans.

Structures éligibles (inchangé) :

Le Pass'Sport peut être utilisé dans :

- Un club affilié à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports ;
- Une association agréée Jeunesse Éducation Populaire (JEP) ou Sport ;
- Une structure de loisirs sportifs marchands (ex. : salles d'escalade, de fitness...).

Pour les clubs :

- Saisie du n° de SIRET obligatoire via l'intranet fédéral ;
- Réaffiliation avant le 31 août 2025 pour éviter de devoir fournir une attestation sur le Compte Asso ;
- La FFH transmettra les exports de réaffiliation au ministère le 15 et le 30 septembre ;
- Si un code Pass'Sport est utilisé avant ces dates, une attestation d'affiliation pourra être demandée.



pass
Sport

LE PASS SPORT
RECONDUIT POUR
LA SAISON 2025-2026*

Profite de 70 €
de réduction immédiate
sur ton inscription
sportive

* Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

